



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 641 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en énergie au Québec peut se réaliser sans harnacher de nouvelles rivières et en limitant l'usage de combustibles fossiles, comme l'ont démontré le documentaire *Chercher le courant* et le rapport *Pour un Québec efficace* de 1996;

CONSIDÉRANT QUE des quantités importantes d'énergie peuvent être dégagées par des programmes ambitieux d'économie d'énergie et de production d'énergies vertes (éolien, solaire, biométhanisation, géothermie, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets hydroélectriques éloignés, tels La Romaine, Petit-Mécatina, Magpie, Kipawa et autres du Plan Nord, et les petites centrales seraient non rentables en raison de leur coût élevé, de la chute du prix de l'électricité aux États-Unis et de la baisse prévue des exportations québécoises d'électricité;

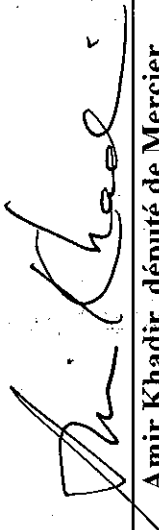
CONSIDÉRANT QUE les rivières du Québec constituent un patrimoine collectif, source de biodiversité pour les générations futures, et que le nombre de chutes et de rivières libres d'entraves devient critique en raison des 5 500 digues et barrages existants;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée nationale :

- d'assujettir Hydro-Québec Production au contrôle de la Régie de l'énergie pour que tous les coûts et opportunités de projet soient révélés et analysés, approuvés ou rejetés en toute rigueur, y incluant l'ensemble du complexe La Romaine;
- d'établir un moratoire sur la construction des barrages Romaine 1, 3 et 4 qui n'a pas débuté;
- de respecter les recommandations du *Débat public sur l'énergie*, notamment l'adoption prioritaire de mesures d'efficacité énergétique et une planification intégrée des ressources.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

20 septembre 2011
Date de signature de l'extrait